

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026

FG/EF

2026-103 L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 juin 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 3 - Absent : 1

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ		X	Véronique LIMOUSIN
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Laurence PONSEEL
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER	X		
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		

Mme Laurence CRENN		X	Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE	X		
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Françoise HALLEY comme Secrétaire de séance.

.....

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA STATION SNSM DE TROUVILLE-SUR-MER

Madame la Maire rappelle que Monsieur Lionel BOTTIN, ancien élu municipal de la Ville de Trouville-sur-Mer, s'est éteint dans la nuit du 8 au 9 juin 2026.

Très investi dans la défense de la pêche et des pêcheurs, il a été président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Calvados et conseiller municipal de 2020 à 2026.

En lien avec sa famille et conformément aux volontés exprimées par le défunt, les obsèques de Monsieur BOTTIN ont eu lieu le 13 juin au cimetière d'Hennequeville.

À cette occasion, les dons à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, station de Trouville-sur-Mer, étaient encouragés.

Afin de rendre hommage à son engagement au service de la commune et de soutenir une structure concourant à un intérêt local, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à la station SNSM de Trouville-sur-Mer, d'un montant de 1 500 euros, au titre de l'exercice 2026.

Le rapport entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer, exercice 2026 ;

Considérant les échanges intervenus entre Madame la Maire et la famille de Monsieur BOTTIN ;

Considérant l'engagement de la station SNSM de Trouville-sur-Mer au service de la sécurité des personnes en mer et de l'intérêt local ;

Considérant que l'attribution d'une subvention exceptionnelle à cette association présente un intérêt communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros à la station SNSM de Trouville-sur-Mer, au titre de l'exercice 2026.
- **Décide** que cette subvention sera imputée au budget primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

- **Autorise** Madame la Maire, ou son adjoint la représentant, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

MADAME LA MAIRE

VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCCF

STÉPHANIE FRESNAIS

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Françoise HALLEY

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.